Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260209-2026123-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le trois février deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois février deux mille vingt-six.

**Etaient présents :** M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Rémy CHEVRETTE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Marie BABEL, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Mme Laure JUDÉAUX (pouvoir à M. Olivier DEHAESE), adjointe, Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à M. Jean-Jacques MARTINEZ), Mme Emilie JARDÉ (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

**Absents** : Mme Annick LEBLOND, Mme Aurélie LAUTÉ, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

## N° 2026.1.23 - ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE - Assainissement - Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de Rennes Métropole

Monsieur Dehaese, Maire, présente et commente le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Rennes Métropole.

Selon les dispositions de l'article D 2224-3 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est transmis aux 43 communes membres de Rennes Métropole en vue d'une présentation par l'exécutif devant l'assemblée délibérante.

Un exemplaire du RPQS assainissement 2024 vous est transmis par voie électronique conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

Cette présentation n'est pas soumise au vote de l'assemblée.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 10 février 2026

**Olivier DEHAESE**
**Maire d'Acigné**

**Jacques Vanmaercke**
**Adjoint, secrétaire de séance**

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.*